

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

ATELIER INTERNATIONAL DE SPÉCIALISTES SUR LES AVIS DE COMMERCE
NON PRÉJUDICIALE SUR L'ACAJOU À GRANDES FEUILLES (*SWIETENIA MACROPHYLLA*)

Le présent document est soumis par le Mexique.

**ATELIER INTERNATIONAL DE SPÉCIALISTES SUR LES AVIS DE COMMERCE
NON PRÉJUDICIALE SUR L'ACAJOU À GRANDES FEUILLES**

(*Swietenia macrophylla*)

1. Le présent rapport a été préparé par le Mexique, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur l'acajou à grandes feuilles du Comité pour les plantes.

2. Ce document est composé de 4 annexes décrites plus loin et a pour objectif de faire part à la Quatorzième session de la Conférence des Parties (**CoP 14**) des résultats de l'Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable sur l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) conformément aux recommandations contenues dans la Décision 13.58 et aux deux recommandations "à court terme" adoptées par la 16e session du Comité pour les plantes tenue à Lima (Pérou), en 2006 (S-PC16 Compte-rendu résumé) ainsi que compte tenu des conclusions du compte-rendu complet préparé par le président du Groupe de travail sur l'acajou à grandes feuilles inclus dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes soumis à la CoP 14 (CoP14 Doc. 64).

3. L'atelier a eu lieu du 10 au 13 avril 2007 à Cancun, Quintana Roo, Mexique, grâce à la générosité de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), du Natural Resources Defense Council (NRDC) et du gouvernement du Mexique.

Annexe 1 Résultats de l'atelier

Annexe 2 Interprétation que donne l'atelier à l'expression "planes de ordenación de la caoba"

Annexe 3 Ordre du jour de l'atelier

Annexe 4 Liste des participants

Résultats de l'Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable sur l'acajou à grandes feuilles

(*Swietenia macrophylla*)

CANCUN, QUINTANA ROO, MEXIQUE (AVRIL 10 -13, 2007)

I. Introduction

Conformément à la Décision 13.58 et compte tenu de deux des recommandations à court terme formulées par la Seizième session du Comité pour les plantes (S-PC16 Compte-rendu résumé), il est convenu de :

A l'adresse du Comité pour les plantes :

i) Encourager la formulation de nouvelles recommandations pour les pays d'exportation concernant les éléments nécessaires à la formulation des avis de commerce non préjudiciable sur les essences forestières et

ii) Organiser un cours sur les avis de commerce non préjudiciable sur les essences forestières qui se concentre sur la manière d'identifier l'information nécessaire à l'évaluation et à la documentation d'avis de commerce non préjudiciable.

Le Président du Groupe de travail sur l'acajou ayant rédigé les conclusions du rapport complet des réponses des États des aires de répartition (CoP14 Doc. 64 Annexe 1), le Mexique, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur l'acajou a organisé l'Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable sur l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*).

L'objectif principal de cet atelier était de définir une approche méthodologique viable pouvant servir à formuler des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'acajou à grandes feuilles afin d'améliorer la mise en oeuvre des dispositions figurant à l'Appendice II de la CITES et à assurer la récolte et le commerce durables de cette espèce.

II. Déroulement de la réunion

L'Atelier se tient à Cancun, Quintana Roo, Mexique, du 10 au 13 avril 2007.

Quarante-six participants y sont présents : les représentants des 12 États de l'aire de répartition (Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et Pérou) et de l'Union européenne en tant que région d'importation (Belgique et Espagne), la Présidente du Comité pour les plantes de la CITES, un représentant du Secrétariat de la CITES, un représentant de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), deux représentants d'organisations non gouvernementales et un représentant de l'Association internationale des importateurs (Annexe 4).

La réunion se déroule selon prévu à l'ordre du jour de l'atelier (Annexe 3). M. Francisco Javier Díaz Carvajal, Ministre du développement urbain et de l'environnement de Quintana Roo préside l'ouverture en accompagné des fonctionnaires suivants : Dr. Steve Johnson (Directeur adjoint de l'OIBT), M. José Cibrián Tovar (Directeur général de la commission mexicaine des forêts - CONAFOR), M. Martín Vargas Prieto (Directeur général de la faune et la flore sauvages du Ministère mexicain de l'environnement et des ressources naturelles - SEMARNAT, organe administratif de la CITES au Mexique), Mme Ana Luisa Guzmán (Secrétaire exécutive de la commission mexicaine pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité - CONABIO, autorité scientifique de la CITES au Mexique), Dr. Francisco García García (Directeur général des forêts et de la gestion des sols du SEMARNAT et Président du groupe de travail sur l'acajou - GTA), M. Manuel Mercado Béjar (Directeur général de l'inspection des sources de pollution de l'Agence fédérale de protection environnementale du Mexique - PROFEPA, organe de respect et d'application des normes de la CITES au Mexique).

Au cours de la première séance, Mme Margarita Clemente (Présidente du Comité pour les plantes) fait un exposé sur le thème "L'acajou dans la CITES et le Groupe de travail sur l'acajou". M. Rafael Navarro

(Espagne) complète cette intervention par une proposition préliminaire sur l'utilisation de capteurs à distance pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'acajou sur la base de l'expérience acquise avec *Prunus africana*. Mme Milena Sosa Schmidt (Secrétariat de la CITES) fait un exposé sur le thème des avis de commerce non préjudiciable, suivi de l'intervention du Dr. Steve Johnson intitulée "OIBT et CITES" et de celle du Dr. Patrick Van Damme (Belgique) sur "L'information pertinente pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable". Finalement, la session se termine avec la présentation de Mme Patricia Dávila d'une synthèse des résultats du compte-rendu complet sur l'acajou (CoP14 Doc. 64) et le biologiste Hesiquio Benítez explique la logistique de l'atelier et les résultats visés.

Basé sur les conclusions du rapport complet du groupe de travail sur l'acajou (GTA), quatre séances thématiques sont organisées. Chacune d'entre elles est structurée comme suit : 1) Présentation par le modérateur des principales conclusions du compte-rendu complet du GTA sur chacun des thèmes ; 2) Présentation par les spécialistes de chaque thème de propositions en matière de la méthodologie et de l'analyse des actions nécessaires ; 3) Débat entre les spécialistes et 4) Consultation avec la plénière au sujet des propositions des spécialistes et de l'élaboration des conclusions pour chaque thème.

Les spécialistes qui participent aux débats et formulent les recommandations nécessaires à la réalisation des objectifs de l'atelier sont au nombre de cinq. Il s'agit du Dr. Laura Snook (Bioversity International), du Dr. Carlos Manuel Navarro Pereira (Costa Rica), du Dr. James Grogan (États-Unis d'Amérique), de Mr Luis Alfonso Argüelles Suárez (Mexique) et du Dr. Roberto Kometter Mogrovejo (Pérou). D'autre part, quatre autres spécialistes assurent la direction et le bon déroulement de la réunion : le Dr. Patrick Van Damme (Belgique), le Dr. Kenneth Farr (Canada), le Dr. Rafael M^a. Navarro Cerrillo (Espagne) et le Dr. Alfonso García-Ferrer Porras (Espagne).

Les modérateurs des séances sont : Thème 1.- Plans de gestion (Marina Rosales, Pérou); Thème 2.- Aire de répartition (Patricia Dávila, Mexique); Thème 3.- Paramètres des populations et de l'environnement (Kenneth Farr, Canada) et Thème 4.- Principes, critères et indicateurs de gestion (Rafael Navarro, Espagne).

Une visite sur le terrain est organisée dans la communauté forestière de Noh-Bec dans la commune de Felipe Carrillo Puerto de l'État de Quintana Roo, afin de mettre en évidence la gestion communautaire de l'acajou.

Quelques éléments fondamentaux pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou (Section III) se dégagent des séances thématiques :

1. Estimation des aires de répartition de l'acajou,
2. Paramètres des populations,
3. Principes, méthodes et indicateurs de gestion

D'autre part, une analyse est faite en matière des coûts de la sylviculture et des outils nécessaires de suivi et de vérification des activités de conservation et de prélèvement (Sections IV et V de l'Annexe 1). De plus, le groupe se penche sur le problème de l'interprétation de l'expression "planes de ordenación de la caoba" qui avait faussé les réponses des pays d'origine concernant la mise en oeuvre de la décision 13.58 (Annexe 2).

La réunion se termine avec la présentation des conclusions par Mme Patricia Dávila et la cérémonie de clôture à laquelle participent le Dr Francisco García García, Mme Margarita Clemente Muñoz et M. José Luis Funes, représentant du gouvernement de Quintana Roo.

III. Eléments fondamentaux pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*)

III.1. ESTIMATION DES AIRES DE RÉPARTITION DE L'ACAJOU

Dans la classification du territoire de chaque pays il convient de connaître l'aire de répartition de l'acajou à l'échelon national (potentiel), sous-national (départements, États, provinces, bassins versants) et local (unités de gestion). Rappelons les outils disponibles aux trois échelons :

1. National

- a. La cartographie forestière écologique nationale (par exemple, les cartes des zones vitales de Holdridge)
- b. Les cartes forestières nationales
- c. Les inventaires forestiers nationaux
- d. Les mosaïques d'images disponibles (par exemple, NOAAH, MODIS, Landsat, ASTER)

2. Sous-national (facultatif)

- a. Le SIG obtenu de l'analyse à l'échelon national
- b. Les bases de données nationales (unités de gestion)
- c. Les inventaires forestiers sous-nationaux
- c. La cartographie sous-régionale obtenue dans le cadre d'autres projets ou d'autres sources
- d. Les mosaïques d'images disponibles (par exemple, Landsat, ASTER, SPOT)

3. Plan de gestion portant sur deux niveaux :

- a. Unité de gestion forestière
 - SIG des zones à faible gestion
 - Échantillonnages statistiques (inventaires d'exploration des Plans de gestion forestière)
 - Images à haute et moyenne résolution (ASTER, IKONOS, QuickBird)
- b. Parcelles (zones) de coupe
 - SIG des zones de prélèvement
 - Recensements commerciaux à 100% (bases de données géoréférencées)

L'information obtenue et analysée à ces trois échelons doit permettre d'établir la cartographie de distribution potentielle et actuelle de l'essence forestière dans le pays ainsi que de définir ses zones de prélèvement.

III.2. PARAMÈTRES DES POPULATIONS

Pour l'évaluation des populations d'acajou à grandes feuilles (et les essences forestières associées) et des conditions environnementales dans lesquelles elles se développent, il est nécessaire de documenter de manière périodique certains paramètres biologiques, indicateurs de la gestion durable de cette espèce et incorporer des valeurs de référence :

1. Paramètres de mesure périodique

1.1 Caractérisation de la structure des populations d'acajou :

a. Directes

- Diamètre [mesure d'individus à Diamètre normal (DN)/ DAP >10cm, conformément à un système d'échantillonnage adapté à une population à la distribution spatiale irrégulière].
- Hauteur totale et marchande (mesurée ou estimée) (facultatif).
- Situation éco-physiographique [informations sur les populations (distribution), et données géomorphiques, édaphiques et climatiques des zones où se trouvent ces populations].

b. Produits

- Densité (indiv./ha ; indiv./100 ha), par catégorie de taille
- Volume (m³)
- Zone basale (facultative et additionnelle à la densité)

1.2. Estimation de la production de graines à partir d'un échantillonnage stratifié annuel d'un nombre statistiquement valable d'arbres selon différentes classes diamétriques et de préférence avant et après la récolte. Afin d'évaluer la périodicité de la production de graines et d'observer les changements au fil du temps, il convient de disposer d'arbres échantillon dans des zones non exploitées.

1.3. Estimation d'arbres sur pied qui seront récoltés au cycle suivant (arbres de réserve, récolte future) : arbres qui seront incorporés à la classe de taille marchande (<Diamètre de coupe minimale (DCM).

2. Indicateurs de la gestion durable.

Ces indicateurs permettent d'apprécier le degré de réussite des traitements sylvicoles (en considérant l'établissement de la régénération et le maintien d'une population équivalente d'arbres d'acajou pour remplacer ceux qui sont prélevés) par un suivi :

- a. des arbres qui sont des producteurs de graines en puissance
- b. du taux de régénération/recrutement (naturel ou par enrichissement)
- c. Taux de changement dans le nombre d'individus dans les différentes catégories de tailles.
- d. Nombre d'arbres pour les récoltes futures

3. Valeurs de référence locales

Ces valeurs permettent de faire le suivi des paramètres des populations d'acajou à grandes feuilles géré (dans une région déterminée) au fil du temps afin d'y adapter les prélèvements futurs.

a. Informations témoin découlant de la mise en oeuvre du Plan de gestion et des Plans de coupe annuelle. Ces références locales permettent de contrôler les arbres prélevés et leur rapport avec les inventaires géo-référencés.

b. Taux de croissance que l'on obtient des parcelles d'échantillonnage permanentes ou d'arbres d'acajou individuels que l'on mesure périodiquement (de préférence une fois par an). Parallèlement à ce suivi particulier il est possible de faire le suivi d'autres essences forestières en cours de prélèvement.

III.3. PRINCIPES, MÉTHODES ET INDICATEURS DE GESTION

III.3.1. Principes

a. L'écologie et les paramètres sylvicoles de l'acajou sont suffisamment connus pour établir une sylviculture de base mais des informations plus détaillées sur certains aspects écologiques (par exemple, l'écologie de la reproduction) et sur certains paramètres sylvicoles (par exemple, la croissance, les critères de sélection des arbres producteurs de graines, DCM ou diamètre cible, etc.) font encore défaut.

b. Les informations disponibles indiquent que dans son aire de répartition l'acajou suit des patrons de croissance, de développement, ou des deux, qui sont relativement homogènes. Ceci doit permettre de définir certaines valeurs de référence communes pour la sylviculture dans l'aire de répartition à condition de prendre quelques précautions.

c. Il faudrait une sylviculture adaptative de l'acajou qui prenne appui sur les connaissances actuelles mais qui soit modifiée en fonction des résultats des échantillonnages de régénération et de croissance dans les zones de gestion (compte tenu des directives mentionnées plus haut). Elle doit prendre en compte les éléments autoécologiques connus et pertinents (physiologie et écologie de la reproduction, etc.) et doit être mise en oeuvre par la définition de paramètres sylvicoles pour la gestion (rotation, diamètres de coupe, croissance, etc.). Ce principe de sylviculture adaptative est fondée sur l'évaluation des résultats des activités de gestion et doit être incorporé aux plans de gestion de l'espèce.

d. Les plans de gestion doivent fournir les arguments biologiques, sylvicoles, ou les deux, pour définir le diamètre minimal et, le cas échéant, la coupe maximale compte tenu de l'âge de production des graines, de la croissance diamétrique annuelle (les données disponibles indiquent que la croissance annuelle varie entre 0,4 et 0,7 cm) et de la qualité du bois des arbres.

e. La sylviculture de l'acajou devrait, de préférence, inclure d'autres essences forestières tout en faisant de l'acajou l'objectif principal de l'exploitation. Cela permettra d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et la pratique sylvicole (par exemple, régénération dans des taillis/peuplements par la création d'ouvertures adaptées).

f. La planification de l'exploitation sur la base de plusieurs espèces, même quand elle pourrait augmenter les coûts, contribue à la durabilité économique des prélèvements et à la gestion intégré et durable des forêts.

g. La gestion peut se faire avec des degrés différents d'intensité : sylviculture intensive dans des plantations, semi-intensive dans des forêts secondaires gérées ou bien extensive dans des forêts primaires à faible densité d'acajou. La gestion forestière communautaire ou industrielle n'est pas exclue et dans les deux cas des principes et des directives de gestion similaire minimal peuvent être appliqués.

h. Les résultats des programmes de gestion qui ont fait leurs preuves, comme celui de la communauté de Noh-Bec (Mexique), doivent être largement diffusés afin d'accroître les connaissances dans le domaine de la sylviculture de l'acajou et d'améliorer les programmes de gestion dans d'autres régions.

III.3.2. Méthodes qui garantissent la durabilité des populations d'acajou.

a. Stratégies de planification de la coupe

- Définir le type de coupe compte tenu des conditions du terrain et des populations.
- Définir la sylviculture à partir de la distribution des classes diamétriques initiales et finales souhaitées compte tenu du type de coupe.

b. Coupe. Différents types de coupe sont possibles en fonction des conditions du terrain et des populations d'acajou :

- Éclaircissement /Méthode de sélection
- Ouvertures successives uniformes/ Coupes de protection
- Éclaircissement en un ou deux temps/ Coupes rases en un ou deux temps / débroussaillage
- Éclaircies

c. Régénération. La régénération naturelle de l'acajou étant peu importante, il faut définir et mettre en oeuvre les mesures suivantes :

- Protection des arbres destinés au prélèvement futur (coupe au cycle suivant) sur la base des inventaires et des mesures sylvicoles.
- Ouverture d'éclaircies ou "bacadillas" (les superficies supérieures à 2000 m² sont idéales mais leur taille peut varier et sera donc à définir pour chaque zone de prélèvement).
- Enrichissement des éclaircies pour des plantations.
- Favoriser et protéger les arbres producteurs de graines compte tenu de l'information disponible qui indique que les arbres avec un DHP >75 cm et une couronne large ont une production de graines sensiblement supérieure. Cette valeur pouvant varier, il faudra la définir dans chaque zone de prélèvement.
- Définition de la distance maximale entre les arbres producteurs de graines (compte tenu des exigences pour la pollinisation).
- Développement d'autres traitements sylvicoles tels que : coupe de lianes, coupe dirigée et optimisation du débardage (planification des activités d'extraction).

d. Conservation

- Protection des différentes populations dans l'ensemble de l'aire de répartition pour assurer le maintien des variantes et de la diversité.
- Établissement de zones de réserve (peut-être dans les zones à faible densité, aux structures diamétriques inadéquates ou saines).
- Sélection correcte des graines pour les plantations d'enrichissement.

- Semer des graines sélectionnées ou planter des plants de pépinières selon les conditions écologiques et productives de chaque zone.
- Coordination avec les banques nationales et régionales de graines d'un programme de récolte et de gestion des graines d'acajou en établissant une documentation correcte des récoltes ; protection des arbres et des peuplements producteurs de graines ; création de potagers producteurs de graines.

e. Plantations commerciales

- Établissement de plantations pures, mixtes et dans des systèmes agroforestiers en tant qu'alternative à moyen terme du prélèvement de l'acajou dans des populations naturelles.

Note 1 : L'élaboration d'un document contenant les directives fondamentales en matière de la sylviculture de cette essence est suggérée. Un tel document pourrait servir comme base pour la définition des paramètres les plus importants en matière de la sylviculture de l'acajou dans le cadre de la CITES.

Note 2 : La formation des personnes et l'échange d'expériences et d'informations entre les pays de l'aire de répartition de l'acajou doivent être favorisés afin d'homologuer les critères et les indicateurs de gestion, les techniques sylvicoles et les programmes de régénération. D'autre part les pays doivent partager leur expérience dans le domaine de la réglementation des abattages et la réglementation pour le contrôle interne et les exportations. Cette proposition avait déjà été soumise dans le cadre d'autres réunions du groupe de travail.

III.3.3 Exploitation et prélèvement

a. Établissement des quotas

L'établissement de quotas passe nécessairement par la connaissance précise des populations. Ainsi, lorsque les quotas sont définis sans que l'on connaisse les populations et uniquement sur la base des stocks commerciaux et pré-commerciaux, il devient impossible d'estimer l'incidence des exportations sur les populations. D'autre part, les quotas doivent être établis au niveau des unités de gestion puisque les caractéristiques des populations peuvent varier.

- Applications de modèles de populations minimales viables afin de compléter le calcul du volume (nombre d'individus) maximal pouvant être abattus. Il est recommandé d'inclure dans ces modèles les données sur la croissance et la régénération/recrutement afin de déterminer le volume de prélèvement.
- Analyse des quotas d'abattage/exportation sur la base des études de rendement disponibles (par exemple, la méthodologie proposée par le Dr. James Grogan) pour pouvoir prendre en compte les pertes au cours de la fabrication des bois sciés à partir de grumes, le pourcentage de qualité pour l'exportation, la qualité du tronc/ tige (creux ou en mauvais état) pour déceler les défauts physiques et pathologiques, d'autres facteurs comme l'épaisseur de l'écorce, la forme du tronc et ceux qui concernent la taille et l'âge. Si ces valeurs ne sont pas prises en compte il est fort probable qu'il y ait une surestimation des quotas d'exportation.
- Etablissement des quotas une année à l'avance dans la mesure du possible afin d'assurer la capacité de vérification.

b. Optimisation du prélèvement et du traitement du bois

- Le personnel qui intervient dans les activités d'abattage doit faire l'objet d'un programme de formation continue.
- Pendant les recensements il est recommandé de faire une cartographie géoréférenciée des arbres à récolter et de ceux des récoltes futures afin de définir les routes d'extraction et d'éviter d'endommager les forêts et les arbres des récoltes futures.

c. Suivi et vérification

- Si possible, il est recommandé de créer des parcelles permanentes afin de mesurer de manière plus détaillée et à long terme l'incidence de la coupe dans les forêts d'acajou.

Note : La création de bases de données et de systèmes d'échange électroniques est recommandée : (a) création d'un réseau de bases d'information national et international des parcelles existantes pour favoriser les échanges et (b) création d'une base de données contenant l'information scientifique disponible (Web CITES).

IV LE COÛT DE LA SYLVICULTURE

Diverses études de recherches montrent que la mise en oeuvre correcte des activités de gestion sylvicole de l'acajou et d'autres espèces tropicales associées garantissent la durabilité des prélèvements et favorisent la régénération et l'établissement dans les aires de répartition. Toutefois, une bonne sylviculture entraîne des coûts supplémentaires puisqu'elle suppose des activités de régénération, des prélèvements à faible incidence, la traçabilité du bois, l'entretien des zones de conservation, des démarches de certification, l'entretien des chemins d'accès, entre autres.

- La mise en oeuvre de plans de gestion non préjudiciable pour l'acajou nécessite d'aide financière extérieure. Chaque pays devrait estimer ce coût compte tenu de sa situation et de ses besoins. L'élaboration d'une matrice de coûts et d'activités est suggérée afin de déterminer le coût réel des plans de prélèvement.
- Le financement de plans nationaux pour la gestion de l'acajou devrait faire partie d'un ensemble de mesures visant le prélèvement durable des essences forestières produisant du bois tout en renforçant la capacité des organes administratifs de contrôle des prélèvements.
- Le rôle des institutions dans la formulation et la mise en oeuvre des plans de gestion nationaux doit être évalué afin de définir les responsabilités et assurer l'utilisation efficace et transparente des ressources.
- Le projet BOLFOR de la Bolivie peut être considéré comme un modèle pour les projets internationaux mis en oeuvre à l'échelon national.
- L'accroissement des coûts qu'entraînent les plans de prélèvement durable peut rendre le bois moins compétitif sur le marché international d'où l'importance d'examiner la filière de commercialisation pour que les coûts et les bénéfices soient répartis entre les intermédiaires des exportations et des importations, les entreprises d'exploitation et les destinataires finaux.

V OUTILS DE SUIVI ET DE VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ET DE PRÉLÈVEMENT

Les activités de conservation et de prélèvement doivent faire l'objet d'un suivi afin de réduire les activités illégales qui permettent l'obtention de bois d'acajou par des coupes illégales. À cette fin, le Groupe recommande les mesures suivantes :

- La création d'un système de marquage et de traçabilité du bois (en renforçant ainsi la chaîne de possession) depuis le prélèvement jusqu'à l'exportation. L'utilisation du modèle mis en oeuvre par le Brésil est suggérée après validation de la méthodologie par différentes alternatives techniques.

- L'établissement d'un système de vérification sur la base des inventaires forestiers (qualité des inventaires), l'inspection sur le terrain des plans de gestion forestière, des plans annuels et des systèmes de suivi par capteurs à distance.
- Vérification sur le terrain dans de vastes zones de prélèvement de l'acajou par un échantillonnage statistique qui garantisse l'application des mesures de gestion et d'abattage autorisées. Compléter les inventaires établis sur le terrain par l'utilisation d'images de capteurs à forte résolution spatiale (IKONOS ou QuickBird).
- Le renforcement de la mise en oeuvre des plans de gestion grâce à des systèmes de contrôle assortis de peines importantes pour les cas de non respect et à l'aide des systèmes de traçabilité du bois.
- Le renforcement de la chaîne de possession de la certification forestière et des systèmes de traçabilité pour mieux contrôler l'abattage légal et illégal.

INTERPRÉTATION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXPRESSION “PLANES DE ORDENACIÓN DE LA CAOBA”

Conformément à l'alinéa a) de la décision 13.58, les États de l'aire de répartition de *Swietenia macrophylla* (acajou) sont tenus de formuler et d'adopter officiellement et de manière prioritaire des plans de gestion (*planes de ordenación*, en espagnol) de l'acajou aux plans régional et sous-régional.

Un problème sémantique concernant cette expression a été identifié puisque la version anglaise de la Décision 13.58, les documents de travail PC14 WG7.1 et ceux qui émanent de la CoP13 (à savoir, E13-COM1.04 et S13/COM1.04), font mention de Plans de gestion pour l'acajou tandis que dans la version espagnole de la Décision 13.58 il est fait mention de *Planes de ordenación de caoba*. Le groupe de travail a conclu que l'expression correcte est *Plans de gestion de l'acajou*. Cela explique pourquoi dans l'exercice de compilation des rapports nationaux sur l'acajou, la majorité des pays aient répondu qu'ils ne disposaient pas de *Planes de ordenación* spécifiques pour l'acajou car cette expression a été confondue avec le mot *ordenamiento* (aménagement) qui est un instrument d'ordre hiérarchique supérieur (à l'échelon national ou sous-national) qui déborde le domaine d'application des ACNP. Il a donc été reconnu que le domaine pour la formulation des ACNP est celui des Plans de gestion.

L'interprétation que donne le groupe de travail des Plans d'aménagement est la suivante :

1. Classification territorial à deux échelons :

National.- Classement des terres en fonction de leur potentiel pour une utilisation plus poussée (forêts, agriculture, élevage, urbaine, protection, conservation, etc.). Il faut, pour cela, élaborer une cartographie nationale de base qui couvre les types de végétation et les zones vitales (1:250,000) afin d'identifier les zones pouvant faire l'objet de prélèvement (forêts de production) et de conservation. Cet exercice est nécessaire et possible dans tous les pays de l'aire de répartition. Presque tous les pays l'ont déjà réalisé et il est recommandé de le mettre à jour de manière périodique.

Outils :

- Cartographie des types de végétation et des zones vitales
- Cartes forestières nationales
- Inventaires forestiers nationaux
- Utilisation d'images 250 m (par exemple Modis, un service gratuit), ou 30 m (par exemple Landsat)

Sous-national.- Classement des types de forêts au plan des États, des provinces, des départements, des bassins versants et d'autres unités à une échelle inférieure pour l'ensemble du pays. Il faut, pour cela, une cartographie à une échelle supérieure qui permette d'identifier les types de forêts (maturité, état de succession) et leur état actuel (communautés végétales où l'on trouve l'acajou). Cette information devra faire l'objet d'une vérification sur le terrain. Les ressources humaines pour la réalisation de cet exercice existent (universités, centres de recherche, organismes publics, entreprises, etc.) dans les pays de l'aire de répartition.

Outils:

- Cartographie des types de végétation
- Images 30 m (par exemple, Landsat), 15 m (par exemple, Aster)

Note : Pour les activités de télédétection il faut des parcelles d'entraînement et de vérification sur le terrain.

ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

Lundi 9 avril

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS	18h00 à 20h00
-------------------------------------	----------------------

Mardi 10 avril

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS	08h30 à 09h00
Séance d'ouverture	
Ouverture de la réunion et exposé des objectifs (Mexique)	09h00 à 09h30
Présentation des participants	09h00 à 10h00

<u>Séance d'exposés</u>	
L'acajou dans la CITES et le Groupe de travail sur l'acajou (Présidente du Comité pour les plantes) Évaluation du prélèvement de l'écorce et la formulation d'avis de commerce non préjudiciable de <i>Prunus africana</i> au moyen de capteurs à distance comme une contribution aux ACNP de l'acajou (Espagne)	10h00 à 10h25
Que sont les Avis de commerce non préjudiciable (ACNP)? (Secrétariat de la CITES)	10h25 à 10h50
L'OIBT et la CITES (OIBT)	10h50 à 11h15
PAUSE (15 min.)	11h15 à 11h30
Information pertinente pour l'élaboration d' ACNP des essences forestières produisant du bois (Belgique)	11h30 à 11h55
Résultats du Compte-rendu complet sur l'acajou (Mexique)	11h55 à 12h20
Mécanique de l'atelier et résultats escomptés (Mexique)	12h20 a 12h45
DÉJEUNER	12h45 à 15h00

<u>Début des séances thématiques</u>	
Thème 1 : Plans de gestion	
Le modérateur présentera les principales conclusions du Compte-rendu complet du GTA sur les Plans de gestion	15h00 à 15h10
Les spécialistes présenteront une proposition méthodologique et d'analyse, qui soit concrète et fiable, sur les actions nécessaires pour aborder le thème. (10 min. chacun)	15h10 à 16h00
Débat entre spécialistes	16h00 à 16h45
PAUSE (15 min.)	16h45 à 17.00
Thème 1 : Plans de gestion (suite)	
Débat et conclusions sur ce thème (séance ouverte à tous les participants)	17h00 à 18h30

Mercredi 11 avril

Thème 2 : Aire de répartition (potentielle, actuelle et à faible rendement)	
Le modérateur présentera les principales conclusions du Compte-rendu complet du GTA sur l'aire de répartition	9h00 à 9h10
Les spécialistes présenteront une proposition méthodologique et d'analyse, qui soit concrète et fiable, sur les actions nécessaires pour aborder le thème. (10 min. chacun)	9h10 à 10h00
Débat entre spécialistes	10h00 à 11h00
PAUSE (15 min.)	11h00 à 11h15
Thème 2 : Aire de répartition (potentielle, actuelle et à faible rendement) (suite)	
Débat et conclusions sur ce thème (séance ouverte à tous les participants)	11h15 à 13h00
DÉJEUNER	13h00 à 15h00
Thème 3 : Paramètres nécessaires en matière des populations (densité, distribution par âge ou par catégories diamétriques des individus dans les zones de prélèvement,	

etc.)	
Le modérateur présentera les principales conclusions du Compte-rendu complet du GTA sur les paramètres nécessaires en matière des populations.	15h00 à 15h10
Les spécialistes présenteront une proposition méthodologique et d'analyse, qui soit concrète et fiable, sur les actions nécessaires pour aborder le thème. (10 min. chacun)	15h10 à 16h00
Débat entre spécialistes	16h00 à 16h45
PAUSE (15 min.)	16h45 à 17h00
Thème 3 : Paramètres nécessaires en matière des populations (densité, distribution par âge ou par catégories diamétriques des individus dans les zones de prélèvement, etc.)(suite)	
Débat et conclusions sur ce thème (séance ouverte à tous les participants)	17h00 à 18h30

Jeudi 12 avril

Visite sur le terrain à la communauté de NOH-BEC	
Transport des participants de Cancun à Noh Bec dans la commune de Felipe Carrillo Puerto	7h30 à 11h00
Entretien avec les élus locaux de la communauté de Noh Bec (Exposé sur la gestion forestière)	10h20 à 10h40
Visite des zones forestières de la communauté de Noh Bec, Pozo Comenzado (Évaluation de l'accroissement de l'acajou naturel et des éclaircies), Pozo May ("Bacadillas" et zones de prélèvement), Huasteco (Zone de réserve) (Les déplacements se feront en véhicules de petite taille)	12h50 à 15h30
Transport des participants au lieu du déjeuner	15h30 à 15h50
DÉJEUNER	15h50 à 17h30
Retour à Noh Bec (pour y aborder le car)	17h30 à 18h00

Transport des participants de Noh Bec à Cancun	18h00 à 23h00
---	----------------------

Vendredi 13 avril

Thème 4 : Principes, critères et indicateurs de gestion (cycle, âge, (périodicité), intensité et diamètres de coupe minimaux, calcul des volumes de prélèvement, etc.)	
Le modérateur présentera les principales conclusions du Compte-rendu complet du GTA sur les Principes, critères et indicateurs de gestion (cycle, âge, (périodicité), intensité et diamètres de coupe minimaux, calcul des volumes de prélèvement, etc.)	9h00 à 9h10
Les spécialistes présenteront une proposition méthodologique et d'analyse, qui soit concrète et fiable, sur les actions nécessaires pour aborder le thème. (10 min. chacun)	9h10 à 10h00
Débat entre spécialistes	10h00 à 11h00
PAUSE (15 min.)	11h00 à 11h15
Thème 4 : Principes, critères et indicateurs de gestion (cycle, âge, (périodicité), intensité et diamètres de coupe minimaux, calcul des volumes de prélèvement, etc.)(suite)	
Débat et conclusions sur ce thème (séance ouverte à tous les participants)	11h15 à 13h00
DÉJEUNER	13h00 à 15h00
Élaboration du rapport	15h00 à 17h00
Conclusions de l'atelier	17h00 à 18h00
Séance de clôture	
Cérémonie de clôture	18h00 a 18h30

LA LISTE DES PARTICIPANTS:

EXPERTS

ARGÜELLES SUÁREZ, LUÍS ALFONSO
Tropica Rural Latinoamericana A.C.
Director
Yaxcopoil 507. Fracc. Residencial Chetumal
Chetumal, Quintana Roo
Tel:00 52 983 83-5-34-58
e-mail: alfarguelles@tropicalrural.org

GROGAN, JAMES*
University of YALE
Research associate
360 Prospect St, New Haven,CT, EUA
Tel +01-413-5488180
e-mail: jgrogan@crocker.com

KOMETTER MOGROVEJO, ROBERTO
Intercooperation: Programa Regional ECOBONA
Coordinador
Chiclayo No. 209
Lima, Peru
Tel.-00(511) 2414012 (511) 2414012
e-mail: rkometter@intercooperation.org.pe
rkometter@yahoo.com

NAVARRO PEREIRA, CARLOS MANUEL
Lider de Proyecto, CATIE
Seedsource, CATIE 7170
Turrialba, Costa Rica
Tel:00 506 5566706
e-mail: cnavarro@catie.ac.cr

SNOOK, LAURA
Directora, Understanding and Managing
Biodiversity
Bioversity International
Via dei Tre Denari No. 472/a
Roma, Italia
C.P. 00057 (Maccarese)
Tel.-00 39 066118343
e-mail: l.snook@cgiar.org

Les pays inclus dans l'aire de répartition :**BELICE**

NOVELLO, DARRELL
Departamento Forestal de Belice
Jefe de Aprovechamiento Forestal
Forest Drive,
Belmopan, Belice

Tel:00 501 -822-1524
e-mail: dnovelo9@hotmail.com

BOLIVIE

TOLEDO DE VROOMANS, MARISOL
Instituto Boliviano de Investigación Forestal IBIF
Autoridad Científica CITES
Directora Ejecutiva a.i.
Cuarto Anillo esq. Av. 2 de Agosto s/n
C:P. 6204
Santa Cruz de la Sierra, Bolivia
Tel:00 591-3 364-0852
e-mail: mtoledo@ibifbolivia.org.bo

BRÉSIL

CHAVES, JOSÉ HUMBERTO
IBAMA Instituto Brasileiro Do Meio Ambiente e
Dos Recursos Naturais Renovaveis
Coordinador General de Recursos Forestales
Scen Trecho 2 Edificio Sede Ibama Bloco B
Brasilia DF, Brasil
C:P: 70.818-900
Tel: 00 55 61-33-16-1474
e-mail: Humberto.chaves@uol.com.br
Jose.chaves@ibama.gov.br

COLOMBIE

PULIDO PÉREZ, LUZ STELLA
Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo
Territorial
Profesional Especializado
Calle 37 No. 8-40
Bogota, Colombia
Tel: 00 57-1-3323633
Fax: 00 57-1-3323457
e-mail lspulido@miniambiente.gov.co
Lspulido@minambiente.qou.co
Lspulido@tutopia.com

COSTA RICA

RIVERA LUTHER DORA INGRID
Universidad Nacional
Autoridad Científica y Representante Regional
Comité Flora
Ap. Postal 1916-3000, Heredia, Costa Rica
Tel: (506) 2930652
Celular: (506) 3722980
Fax: (506) 2376427
e-mail: dora.ingrid.rivera@gmail.com

EQUATEUR

VELASCO RUANO, CHRISTIAN
Ministerio del Ambiente del Ecuador
Director Nacional Forestal
Autoridad Administrativa CITES
Eloy Alfaro y Amazonas Edificio MAG, piso 8
Quito, Ecuador
Tel:00 593-22563544
Fax: 00 593-22563542
e-mail: cvelasco@ambiente.gov.ec
das_cvelasco@hotmail.com

GUATEMALA

CALDERÓN CHAVARRIA, LUIS
CONAP
Técnico Forestal
5 AV. 6-06 Z 1 Ed IPM
Guatemala
Tel.-00 502 24226700
e-mail Lcalderon@conap.gob.gt

HERRERA LÓPEZ, CESAR VINICIO
CONAP
Subdelegado de Manejo Forestal
Antiguo Hospital San Benito, Peten
San Benito, Peten, Guatemala
Tel.-00 502 79528800
00 502 22534141
e-mail cevinicio@gmail.com

LÓPEZ TEJADA, EDIN ORLANDO
CONAP
Director del Departamento Forestal
Antiguo Hospital San Benito, peten
San Benito, Peten, Guatemala
Tel.-00 502 79528800
00 502 22534141
e-mail edintejada@yahoo.es

NAVARRO RAMÍREZ, JIMMY ALEXANDER
CONAP
Director Forestal
5 AV.6-06- Z.1 Ed. IPM
Guatemala, Guatemala
Tel.-00 502 24226700
e-mail forestal@conap.gob.stt

ORDÓÑEZ CHOCANO, HIRAM
Consejo Nacional de Áreas Protegidas (CONAP)
Director del Departamento. de Vida Silvestre
Autoridad Científica, CITES
5 AV.6-06- Z.1 Ed.IPM
Guatemala, Guatemala
Tel.-00 502 24226700 ex 2005
e-mail hordóñez@conap.gob.gt.
hiramvet@yahoo.com

HONDURAS

CRUZ LOBO SANTOS EDGARDO
AFE-COHDEFOR
Sub Gerente General
Col. Brisas de Olancho
Tegucigalpa M.D.C. Honduras
Tel.00 (504) 223-88-10
e-mail ecruzlobo@yahoo.es

MEXIQUE

AGUILAR HERNÁNDEZ, MARIO
Comisión Nacional Forestal
Gerente de Silvicultura Comunitaria
Periférico Poniente No. 5360 C.P. 45019
Zapopan, Jalisco, Mexico
Tel.-01-333-777-7000 Ext.2400
e-mail maguilar@conafor.gob.mx

ÁLVAREZ ROMERO, JORGE .G.
(CONABIO)
Coordinador CITES
Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903, piso 2
Col. Parques del Pedregal, 14010
México, DF
Tel.-01 (55)50044945
e-mail jalvarez@xolo.conabio.gob.mx

BENÍTEZ DÍAZ, HESQUIO
Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso
de la Biodiversidad (CONABIO)
Director de Enlace y Asuntos Internacionales
Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903, piso 2
Col. Parques del Pedregal, 14010
México, DF
Tel.-01 52 55 5004 5025
01 52 55 5004 4985
e-mail hbenitez@xolo.conabio.gob.mx

CASTILLO GARCIA, JULIA
Procuraduría Federal de Protección al Ambiente
(PROFEPA)
Subdirectora de Inspección Técnica Forestal
Carretera al Ajusco 200
14210 México, D.F.
Tel:01 52 55 54 49 63 00 ext. 16162
Fax:01 52 55 54 49 63 00 ext. 16291
e-mail: jcastillo@profepa.gob.mx

DE LA TORRE NAVARRO MAYRA
CONAFOR
Unidad de Asuntos Internacionales y Fomento
Financiero
Jefe del Departamento de Financiamiento
Periférico Pte No.536 Col. San Juan de Ocotán
Zapopan, Jal. C.P 45019
Guadalajara, Jalisco, México

Tel.01 52 33 37777047
01 52 33 37777045
e-mail mdltorre@conafor.gob.mx

DEL ÁNGEL SANTOS, DAVID
SEMARNAT
Jefe de la Unidad de Aprovechamiento y
Restauración de Recursos Naturales
Insurgentes 445, Col. Magisterial, Chetumal.
C.P. 77035
Chetumal, Quintana Roo, México
Tel.- 00 (983) 83 5-02-02
00 (983) 83 5-02-28
e-mail david.delangel@semarnat.gob.mx

GARCÍA NARANJO ORTIZ DE LA HUERTA,
ALEJANDRA
(CONABIO)
Representante Autoridad Científica CITES
Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903, piso 2
Col. Parques del Pedregal, 14010
México, DF
Tel.-01 (55)50044937
e-mail algarcia@xolo.conabio.gob.mx

MARTÍNEZ OROZCO, LINO
SEMARNAT
Jefe de la Unidad de Aprovechamiento y
Restauración de Recursos Naturales
Insurgentes 445, Col. Magisterial, Chetumal.
C.P. 77035
Chetumal, Quintana Roo, México
Tel.-00 (983) 83 5-02-02
(983) 83 5-02-28
E-mail lino.martinez@semarnat.gob.mx

RÍOS RODRÍGUEZ, RICARDO
Dirección General de Gestión Forestal y de
Suelos
Director de Aprovechamiento Forestal
Av. Progreso 3, Col. del Carmen,
Delegación Coyoacán, 04100
México, DF
Tel.01 -52 55 54843508
01 52 55 54843523
e-mail ricardo.rios@semarnat.gob.mx

URBANO GUTIÉRREZ, LEONEL FRANCISCO
Dirección General de Vida Silvestre
Subdirector de Acuerdos y Convenios para la
vida Silvestre
Av. Revolución 1425, 01040
Col. Tlapopac
Del. Álvaro Obregón
México, DF
Tel.-0152 55 56243659
01 52 55 56243642
e-mail lurbano@semarnat.gob.mx

VALDOVINOS CHÁVEZ, GRACIELA
CONANP.
Dir. Regional Peninsular de Yucatán.
Técnica superior
Venado No 71 SM20 MZ.18 Cancún 77500
Cancún, Q.ROO, México
Tel.-01529988871969
e-mail qvaldovinos@conanp.gob.mx
gracievaldovinos@yahoo.com

NICARAGUA

CUADRA CRUZ, MARTÍN ALBERTO
Instituto Nacional Forestal
Director Coordinación Territorial
Km 12 ½ Carretera Norte Managua
Managua , Nicaragua 25-19-028
Tel.-00505 311 60-39-509
00 505 311 3-34-699
e-mail martincuadracruz@hotmail.com
_mcuadra@inafor.gob.ni

PANAMA

CUBAS PÉREZ, NARCISO MAO
Autoridad Nacional del Ambiente
Ingeniero Forestal
Albrook Edif. 804 Ciudad Panamá
Panamá, Panamá
Tel.-00(507) 500-0803
e-mail maocubas19@yahoo.com

PÉROU

NÚÑEZ NEYRA, FABIOLA ROCÍO
Instituto Nacional de Recursos Naturales
(INRENA)
Especialista Forestal
Calle 17 No. 355 Urb. El Palomar. San Isidro
.Lima. C.P. 27
Lima Perú
Tel.- 00 511-22-66-67
e-mail fnunez@inrena.gob.pe
fabinunez77@gmail.com

CITES e les Autorités de CITES:

SOSA SCHMIDT, MILENA
Secretaria CITES
Oficial Científico (Flora) Chemin des
Anemones No. 13-15
C.P. 1219
Geneve Suiza
Tel.- + 41 22-917-8434
e-mail milena.schmidt@cites.org

CLEMENTE MUÑOZ, MARGARITA ÁFRICA
Catedrática y Presidenta del Comité de Flora
Campus Rabanales, Edif. Mutis (C4)-2ª Planta,

ETSIAM Universidad de Córdoba
14 071 Córdoba España
Tel./Fax: + 34 957 212185
e-mail crlclmum@uco.es

GUZMÁN Y FIGUEROA, ANA LUISA
CONABIO
Directora Ejecutiva y Autoridad Científica
Periférico-Insurgentes Sur 4903, piso 2
Col. Parques del Pedregal, 14010
México, DF
Tel.-01 52 55 5004 5024
01 52 55 5004 4985
e-mail se@xolo.conabio.gob.mx

VARGAS PRIETO, MARTÍN
Dirección General de Vida Silvestre
Director General y Autoridad Administrativa
CITES de México
Av. Revolución 1425, 01040
Tlalopac Del. Álvaro Obregón
México, DF
Tel.-01 52 55 56243310
01 52 55 56243642
e-mail martin.vargas@semarnat.gob.mx

GARCÍA GARCÍA, FRANCISCO
Dirección General de Gestión Forestal y de
Suelos
Director General y Presidente del Grupo de
Trabajo de la Caoba
Av. Progreso 3, Col. del Carmen,
Delegación Coyoacán, 04100 México,
DF
Tel.-01 52 55 54843505
01 52 55 54843569
e-mail fgarcia@semarnat.gob.mx

DÁVILA ARANDA, PATRICIA
Universidad Nacional Autónoma de
México(UNAM)
Investigador Titular C y Copresidente del Grupo
de Trabajo de la Caoba
Av. De los Barrios No.1C.P. 54090
México, DF
Tel.-01 56-23-12-19
e-mail pdavilaa@servidor.unam.mx

ROSALES BENÍTEZ DE FRANCO, MARINA
Instituto Nacional de Recursos Naturales
(INRENA)
Especialista en conservación de la biodiversidad
Vicepresidente del Grupo de Trabajo de la Caoba
Calle 17 No. 355 Urb. El Palomar. San Isidro
.Lima C.P. 27
Lima, Perú
Tel.-01 51-1-2259809
e-mail mrbenites2002@yahoo.es
mrosales@inrena.gob.pe

L'Union européenne représentée par:

ESPAGNE

CLEMENTE MUÑOZ, MARGARITA ÁFRICA

Liga GARCÍA-FERRER PORRAS, ALFONSO
Profesor Titular
Campus de Rabanales
Edif. C5- 2ª, 14071 Córdoba, España
ETSIAM
Universidad de Córdoba
14071 Córdoba España
Tel.- + 34957218537
+ 34957218538
e-mail agferrer@uco.es

NAVARRO CERRILLO, RAFAEL MA.
Profesor Titular
ETSIAM
Av. Menéndez Pidal S/N
Universidad de Córdoba
14071- Córdoba España
Tel.- + 34-957-218657
e-mail ir1nacer@uco.es

BELGIQUE

VAN DAMME, PATRICK
Universiteit Gent
Profesor
Coupure links No. 653 B 9000 Gent
Gent Belgica
Tel.- +00 329-264-6241
+00 329-264-6087
e-mail Patrick.VanDamme@Ugent.be

Autres participants:

JOHNSON, STEVE
International Tropical Timber Organization (ITTO)
Associated Director
International Organizations Center, 5th Floor
Pacific-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 Japan
Tel: + 81-45-223-1110
Fax: + 81-45-223-1111
e-mail johnson@itto.or.jp

FARR, KENNETH
Natural Resources Canada, Canadian Forest
Service
CITES Scientific Authority
580 Booth St. 12th D3-4
Ottawa, ON.
Canada

Tel.-00 613-947-9007
e-mail kfarr@nrccan.gc.ca

GENOVESE, KRISTEN
Defenders of Wildlife Abogada
1130 17th St, NW, 20036
Washington, DC, USA +
Tel.-001 (202) 772-762-3234
e-mail KGenovese@defenders.org

OTAROLA ACEVEDO, ERASMO
World Wildlife Fund Inc.
Gerente del Programa de Bosques
Trinidad Moran No. 853, Lince

Lima, Perú
Tel.-00 511-44-05550
e-mail Erasmoo.otarola@wwfperu.org.pe

SHEA, BRIGID
International Wood Products Association
Special Projects
4214 King St, West
Alexandria, Virginia, USA
Tel:00 703 8206696
Fax:00 703 8208550
e-mail: brigid@iwpawood.org